

# ET VOUS,

## OÙ EN ÊTES-VOUS AVEC L'ÉGALITÉ ?

TOUS-TES  
CONCERNÉ-ES

Vous êtes la nouvelle ?  
1<sup>er</sup> étage, secrétariat,  
j'imagine ?

Non, 3<sup>e</sup> étage,  
Je suis la nouvelle directrice !  
Et vous êtes ?



ÇA VOUS PARAÎT ANODIN ? EH BIEN **NON** : C'EST UN AGISSEMENT SEXISTE\*

\* Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. (article L. 1142-2-1 du code du travail).

Dans le cadre de :

Financé par :

En partenariat avec :

